

MAIRIE DE PEISEY NANCROIX

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA
SAVOIE

Nombre de conseillers : 15
En exercice : 13
Présents : 10
Votants : 12
Pouvoirs : 2

Pour 12
Contre /
Abstention /

Date de convocation :
09/01/2024
Date d'affichage :
22/01/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre,
Le 15 janvier,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Guillaume VILLIBORD, Maire.

Etaient présents :

Mesdames Céline CROSMAN, Maryse FAVRE, Stéphanie NOZ, Marie-Neige POCCARD-CHAPUIS

Messieurs Thierry ARSAC, Jean-Pierre GIACHINO, Romain GIACHINO, François POCCARD-MARION, Benoît RICHERMOZ et Guillaume VILLIBORD.

Absents-Excusés :

Madame Céline COMBAZ (pouvoir à C. CROSSMAN) et Monsieur Stéphane BLUM (pouvoir à M.N POCCARD-CHAPUIS) ; Monsieur Bernard PRAIZELIN

Monsieur Romain GIACHINO a été élu secrétaire de séance.

Délibération N°2024/01/011 : Création d'un poste saisonnier de pisteur secouriste à temps complet pour le Site Nordique – Saison 2023-2024 – Cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux – Remplacement d'un agent en arrêt maladie

Vu la délibération N°2024/01/010 du 15/01/2024 portant autorisation de principe de remplacement des agents indisponibles et notamment pour raison de congé maladie,

Monsieur le Maire expose que comme tous les hivers, la commune recrute des agents saisonniers au sein du site nordique afin de pouvoir assurer les secours et la sécurité du domaine de ski nordique.

Il expose que depuis le début de l'hiver, un agent est en arrêt de travail pour congé maladie et qu'il convient de le remplacer afin que l'effectif soit au complet pour assurer le bon fonctionnement du service.

Compte tenu de l'urgence à le remplacer, et des prolongations d'arrêts reçues, et peut-être à venir, il convient de créer un poste pour ce faire comme suit :

Poste de Pisteur secouriste du site Nordique :

Grade : Adjoint technique territorial (1 poste)

Temps de travail : 35 heures/semaine

Contrat à durée déterminée : du 18/12/2023 au 30/04/2024

Après exposé et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **APPROUVE** l'exposé de Monsieur le Maire,
- **DECIDE** de créer le poste saisonnier dans les conditions précitées,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder au recrutement et à signer le/les contrats correspondants,
- **INDIQUE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

AINSI FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Pour Copie Conforme :

Le Maire,

Guillaume VILLIBORD

